REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES MINES
Secrétariat Général aux Mines

DIRECTION DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT MINIER

Kinshasa, le 28 AOUT 2026

AVIS DE RECEVABILITE DE L'EIES-PGES REVISE DE LA SOCIETE COMPAGNIE MINIERE DE MUSONOIE GLOBAL SAS « COMMUS SAS » AFFERENT AUX PE N° 12092 ET 12093

En date du 20 juillet 2026, la Direction de Protection de l'Environnement Minier du Ministère des Mines a reçu du Cadastre Minier par ses lettres n° Réf/CAMI/DG/249/2026 et CAMI/DG/250/2026 du 16 juin 2026, l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) révisés de la Société COMPAGNIE MINIERE DE MUSONOIE GLOBAL SAS « COMMUS SAS » afférents aux PE n° 12092 et 12093.

En application de l'article 148 du Règlement Minier, la Direction de Protection de l'Environnement Minier, après vérification du dossier atteste :

1. La Conformité de l'EIES/PGES de la Société COMPAGNIE MINIERE DE MUSONOIE GLOBAL SAS « COMMUS SAS » aux dispositions de forme de l'Annexe VIII du Règlement Minier ;

2. Le paiement des frais de dépôt partiel afférents à l'instruction environnementale effectué suivant la quittance n° 00853 du Cadastre Minier du 09 Juillet 2026.

Par conséquent, la Direction de Protection de l'Environnement Minier déclare **RECEVABLE** le dossier de la Société COMPAGNIE MINIERE DE MUSONOIE GLOBAL SAS « COMMUS SAS » et fixe les frais de dépôt complémentaire afférents à l'instruction environnementale à 10.000 USD (dollars américains dix mille).

La Société COMPAGNIE MINIERE DE MUSONOIE GLOBAL SAS « COMMUS SAS » est invitée à verser ces frais au compte du Cadastre Minier.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MINIER
« DPEM »
MINISTERE DES MINES

AMISI SATUGHOMBO Léon
Directeur-Chef de Service

Léon Amisi 28-08-26

Adresse : Avenue de la Justice n° 239 / Commune de la GOMBE
Email : : dpemsecretariat@gmail.com
Kinshasa – République Démocratique du Congo

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES MINES
Secrétariat Général aux Mines

DIRECTION DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT MINIER

Kinshasa, le 28 AOUT 2026

N/Réf: DPEM/ 493 /ASL /2026

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines,
- Monsieur le Secrétaire Général aux Mines

(Tous) à **Kinshasa/Gombe**

- A Monsieur le Directeur Général de la Société COMPAGNIE MINIERE DE MUSONOIE GLOBAL SAS « COMMUS SAS »

à **Mutshatsha/Lualaba**

A Monsieur le Directeur Général du Cadastre Minier « CAMI »
à Kinshasa/Gombe

Objet : Transmission
Avis de Confirmation de Recevabilité

Dossier : EIES/PGES révisé de la Société COMPAGNIE MINIERE DE MUSONOIE GLOBAL SAS " COMMUS SAS" afférent aux PE n° 12092 et 12093 **(Territoire de Mutshatsha)**

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe de la présente, conformément à l'article 148 du Règlement Minier, l'**Avis de Confirmation de Recevabilité** de l'EIES/PGES révisés de la Société COMPAGNIE MINIERE DE MUSONOIE GLOBAL SAS « COMMUS SAS » afférent aux PE n° 12092 et 12093.

Tout en vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MINIER « DPEM »
MINISTERE DES MINES

AMISI SATUGHOMBO Léon
Directeur-Chef de Service

28-08-26

Adresse : Avenue de la Justice n° 239 / Commune de la GOMBE
Email : dpemsecretariat@gmail.com
Kinshasa – République Démocratique du Congo